

ACADÉMIE
DE
TOULOUSE

INSTRUCTION SUPÉRIEURE

FACULTÉ DES LETTRES

Université de France

Toulouse, le 14 juillet 1893

N^o 632

Objet :

Cours libre :
Archéologie préhistorique.

Le Doyen de la Faculté des Lettres de Toulouse

A Monsieur Cartailhac
Directeur de la revue "L'Anthropologie"
à Toulouse.

Monsieur,

J'ai la satisfaction de vous informer que, conformément à l'avis de l'Assemblée de la Faculté, le Conseil général des Facultés vous a autorisé, dans la séance du 10 juillet courant, à professer, dans notre établissement, pendant l'année scolaire 1893-94, un cours libre d'"Archéologie préhistorique".

Vous remarquerez que le titre du cours a été indiqué d'une façon précise. C'est ce titre qui devra être inscrit sur les affiches qui annonceront l'ouverture du cours.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Le Doyen,

Ant. Peyron

